

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Prime à l'embauche : déplafonner le dispositif

Question écrite n° 31626

#### Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, sur l'aide à l'embauche mise en place par le Gouvernement à destination des entreprises pour l'embauche d'un jeune de moins de 25 ans. Si cette aide est primordiale pour l'emploi des jeunes dans le contexte de crise économique et sociale qui s'annonce, les conditions d'accès à ce dispositif peuvent être améliorées. Cette aide pourrait bénéficier à tous les jeunes de moins de 25 ans, incluant les diplômés d'écoles supérieures. Afin de permettre aux entreprises de bénéficier de cette aide, il est nécessaire que les limites de rémunérations soient repoussées pour cette aide à l'embauche. Une aide à l'embauche sans condition de revenus permettra l'embauche de jeunes qui ont choisi de s'engager dans des études supérieures longues. Soutenir cette embauche, c'est soutenir les jeunes qui choisissent ces parcours, c'est encourager les parcours scolaires supérieurs, c'est envoyer un signal fort à destination des embauches des jeunes diplômés. Elle souhaite savoir si elle est favorable à cette option de déplafonner les conditions d'accès à ce dispositif.

#### Données clés

Auteur : Mme Séverine Gipson

Circonscription : Eure (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 31626

Rubrique: Jeunes

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, plein emploi et insertion

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 août 2020, page 5279 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)